

Rapport de gestion de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Autor(en): **Schaer-Born, Dori / Widmer, Peter**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Verwaltungsbericht des Regierungsrates, der kantonalen Verwaltung und der Gerichtsbehörden für das Jahr ... = Rapport de gestion du Conseil-exécutif, de l'administration cantonale et des autorités judiciaires pendant l'année ...**

Band (Jahr): **- (1997)**

Heft [2]: **Rapport de gestion : rapport**

PDF erstellt am: **17.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-418317>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

9. Rapport de gestion de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Directrice: la conseillère d'Etat Dori Schaer-Born
Suppléant: le conseiller d'Etat Peter Widmer

9.1 Les priorités de l'exercice

Dans nombre de dossiers importants, il s'agissait somme toute de créer un équilibre entre les intérêts écologiques et économiques et de tout mettre en œuvre pour arriver à des solutions allant dans le sens d'un développement durable.

Les travaux du groupe «Politique du courant électrique» se sont poursuivis dans le contexte d'un environnement en perpétuel changement (en particulier, l'ouverture du marché). L'objectif du dialogue est de mettre en évidence des pistes vers une politique du courant électrique dans le canton de Berne et d'élaborer des propositions susceptibles de réunir une majorité des suffrages en la matière. Les travaux ont été coordonnés avec les efforts déployés au niveau fédéral et devraient se conclure d'ici au début de l'été 1998.

Dans le cadre de l'adhésion à l'accord intercantonal sur les marchés publics, le Grand Conseil a eu l'occasion de légiférer pour la première fois dans ce domaine (1^{re} et 2^e lecture).

La révision totale de la loi sur l'utilisation des eaux (LUE) est terminée. Trois nouvelles lois ont été créées dans les domaines de l'utilisation et de la protection des eaux ainsi que dans le domaine de l'alimentation en eau. Le but de la révision était d'améliorer la lisibilité, de se rapprocher des citoyens et d'obtenir une plus grande clarté. Le Grand Conseil a adopté cette législation en général plus svelte; il a intégré le fonds de régénération à la LUE, conformément au projet populaire.

Le projet de contournement de Champion, Anet et Monsmier par la T10, après avoir été ajourné en 1995 pour des raisons financières, a été repris de manière intensive en 1997 dans le cadre de l'EXPO.01. En novembre, le Grand Conseil a voté, par 132 voix sans opposition, un crédit d'engagement d'environ 50 millions de francs à la charge du canton. Dans le cadre du projet «Répartition des tâches entre le canton et les communes», les travaux de base relatifs au projet prioritaire «Révision de la loi sur la construction des routes» sont quasiment achevés. La matière en a peu été modifiée. Dans le domaine financier, plus important, il s'agira d'élaborer un compte routier clair en intégrant les données approuvées par l'Office fédéral de la statistique en 1997.

Le schéma de mise en œuvre du plan directeur d'assainissement (VOKOS), qui intègre 27 régions, a été résumé dans un rapport final. 1,5 milliard de francs devront être investis au cours de ces dix prochaines années dans les extensions encore nécessaires et surtout dans le maintien de la valeur des installations de traitement des eaux usées et le réseau de canalisations.

Indépendamment des dossiers en cours, l'année du rapport a été marquée par des changements importants au niveau du personnel. Deux chefs d'office (ponts et chaussées, gestion et organisation administratives) ont mis fin à leur fonction; il en est de même pour l'ingénieur en chef de l'arrondissement I (Thoune) de l'Office des ponts et chaussées.

9.2 Rapports des offices

9.2.1 Secrétariat général

Indépendamment des tâches ordinaires d'état-major et des divers dossiers mentionnés sous point 9.1, le travail s'est poursuivi sur les projets communs à plusieurs Directions. La mise en pratique

des principes du projet VKU (Relations entre le canton de Berne et ses entreprises publiques et d'économie mixte) s'est poursuivie. Le secrétariat général a participé à la direction générale du projet Réforme de la surveillance des finances, à certains pôles de développement économique, parmi lesquels le plan directeur de la gare de Berne, le PDE Berne-Wankdorf, ceux de la gare de Ostermundigen et d'Interlaken-Est. Il a poursuivi son activité dans les projets relatifs à l'assainissement des finances 99, aux développements récents dans le domaine ferroviaire en général et du transport des marchandises en particulier, MUEK (Instruments économiques pour la protection de l'environnement avec redistribution des recettes) et NOG 2000. Pour la première fois, des valeurs comparatives par rapport à l'année précédente étaient disponibles pour la collaboration entre la Direction et les offices NOG sur la base d'instruments de compte rendu consolidés.

Après le départ du chef de l'office de gestion et d'organisation administratives, l'intégration de cet office au secrétariat général a été préparée pour le début 1998. La nouvelle organisation devrait permettre une meilleure adéquation des ressources et des tâches. Dès l'automne, un deuxième secrétaire général suppléant a pris ses fonctions en tant que responsable des ressources. La solution du travail en tandem pour la direction du secrétariat général a fait ses preuves en 1997, elle ne devrait pas être affectée par la nouvelle organisation.

9.2.2 Office juridique

Législation

Le Grand Conseil a approuvé à une forte majorité la loi portant adhésion du canton de Berne à l'accord intercantonal sur les marchés publics, après que sa commission consultative eut pu prendre connaissance du projet des prescriptions d'exécution.

Le parlement a par ailleurs adopté une révision du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire, révision qui permet une présentation simplifiée des demandes de permis de construire dans des cas particuliers. Dans le cadre du projet relatif à la répartition des tâches entre le canton et les communes, des suggestions et des propositions ont été élaborées en vue de la révision du droit de la construction et de l'aménagement.

Recours

Alors que le nombre des recours en matière de construction avait diminué au début des années nonante pour se stabiliser de 1994 à 1996, il a connu en 1997 une hausse de 16,75 pour cent, dont il est impossible de dire s'il s'agit d'un revirement de tendance ou d'une accumulation due au hasard. La durée moyenne des procédures a pu être maintenue à cinq mois en dépit des cas plus nombreux à traiter.

1997 a marqué la troisième année de l'application de la procédure restructurée du fait de la loi de coordination du 21 mars 1994. Il ressort des procédures de recours, mais aussi des discussions menées à ce sujet avec les préfets et les préfètes et avec les autorités des communes bénéficiant d'une compétence intégrale d'octroi des autorisations, que la nouvelle procédure donne satisfaction dès que les autorités directrices en maîtrisent le manie-

9.2.3 Office de coordination pour la protection de l'environnement

Les conditions nécessaires à une exécution des affaires rapide et compétente se sont détériorées. Les tâches de coordination deviennent plus exigeantes, étant donné qu'il y a de manière générale moins de disponibilités au sein de l'administration. Parallèlement, la marge de manœuvre de l'Office de coordination pour la protection de l'environnement (OCE) se réduit du fait qu'un poste est progressivement supprimé à la suite des mesures d'économies. C'est dans le but d'améliorer ses activités axées sur les résultats que l'OCE a examiné ses tâches et ses activités et qu'il a classé celles-ci en différents produits.

Etudes d'impact sur l'environnement

Au cours de l'exercice écoulé, 30 nouveaux projets relatifs à l'évaluation de l'impact sur l'environnement ont été présentés, ce qui correspond à une légère hausse par rapport à l'exercice précédent (26). 29 projets ont permis de soumettre une proposition à l'autorité directrice. Dans la plupart des cas, la collaboration avec les services administratifs compétents fut bonne voire très bonne. Il n'en reste pas moins que la coordination des travaux a demandé beaucoup de temps et d'efforts, notamment en ce qui concerne des projets relatifs aux routes ou à la gestion des déchets (SBA Thun, SAVA Spiez, route nationale N 16, route cantonale T 10, Expo 2001).

Activités de base et d'information

Sous la direction de l'OCE, un groupe de travail sur les données relatives à l'environnement, réunissant différents offices ou Directions, s'occupe de l'échange nécessaire des connaissances techniques et de l'expérience dans le domaine des systèmes d'information géographique (SIG).

Non seulement le classeur sur la protection de l'environnement a été refondu et les abonnés disposent désormais d'une information régulière concernant les nouveaux actes législatifs du canton en matière d'environnement, mais on a également pu contribuer à l'éducation à l'environnement. En effet, l'outil pédagogique francophone Info-environnement, publié par un groupe de travail intercantonal, est prêt à être publié en allemand également. Sa diffusion est assurée par les Editions scolaires du canton de Berne, avec lesquelles l'OCE a reconduit une convention de collaboration.

Activités d'experts et nouvelles thématiques

Parmi les diverses activités d'experts en rapport avec des questions écologiques des domaines de l'énergie, des transports, des loisirs et du tourisme, l'harmonisation de la pratique cantonale en matière de places de stationnement ainsi que le suivi du projet d'Expo .01 ont constitué une charge de travail particulièrement importante. Des travaux préliminaires ayant été effectués, on a jeté les bases d'un développement durable dans le canton de Berne. S'il est vrai qu'un plan d'action en tant que tel ou une version locale d'«Action 21» fait encore défaut, il existe de nombreux projets et activités qui vont concrètement dans le sens d'un développement durable. C'est ainsi que dans le domaine des soumissions les aspects écologiques sont de plus en plus souvent pris en compte. Par ailleurs, l'OCE est un membre fondateur actif de la «Communauté d'Intérêt Ecologie et Marché» (CIEM), dans le cadre de laquelle le canton et les villes mettent en commun leurs compétences.

9.2.4 Office du cadastre

La nouvelle loi sur la mensuration officielle déploie ses effets

Le 1^{er} janvier 1998 a vu l'entrée en vigueur de la totalité des articles de cette loi, dont les effets se font sentir actuellement déjà:

les anciens arrondissements de mise à jour ont été abandonnés et les communes sont désormais seules compétentes pour choisir un géomètre conservateur. Une trentaine d'entre elles ont nommé un nouveau titulaire, un bureau d'ingénieurs géomètres a été supprimé. L'introduction des appels d'offres dans le domaine des premiers relevés et des renouvellements entraîne une baisse significative des coûts de la mensuration: en recourant à des méthodes modernes et peu onéreuses, les bureaux d'ingénieurs cherchent à se placer avantageusement face à la concurrence. La pression exercée par cette compétition acharnée et l'utilisation de l'informatique mettent en péril un nombre croissant d'emplois de collaborateurs d'un certain âge.

Nouveaux supports de plans

L'évolution technique fulgurante débouche sur de nouveaux supports de plans qui, tout en étant riches en informations, peuvent être établis à moindres frais grâce à la place de plus en plus importante que prennent les vues aériennes redressées (orthophotos) dans la mensuration officielle.

Service GEODAT (systèmes d'information géographique, SIG)

Ce service, qui fournit les données de base et coordonne les projets SIG des Directions, disposait, au sein de ces dernières, de quelque 50 postes de travail spécifiquement équipés et devrait connaître une expansion rapide à l'avenir. La structure largement uniformisée au niveau de l'administration cantonale (ArcView/Arcinfo) facilite grandement l'échange de données entre les partenaires concernés.

9.2.5 Office de la protection des eaux et de la gestion des déchets

Assainissement

Le rapport final relatif au plan directeur d'assainissement (VOKOS) a pu être présenté au public à la faveur d'une conférence de presse organisée en octobre 1997, et distribué aux communes et aux syndicats d'assainissement. Dans le même temps, 27 régions d'assainissement ont fait l'objet d'un rapport spécifique sur l'état actuel de l'assainissement et de la qualité des eaux. Ces rapports régionaux mettent aussi en évidence les améliorations encore nécessaires. Dans le cas du Jura bernois, les six rapports régionaux manquants seront disponibles au début de 1998.

Il ressort de ce rapport final que le canton de Berne a construit non seulement 64 grandes stations d'épuration (STEP) au cours des 30 dernières années pour assurer la protection des eaux, mais aussi un réseau public d'assainissement très étendu et plus de 200 bassins d'eaux pluviales. La valeur de remplacement de ces équipements atteint 8,2 milliards de francs. Aujourd'hui, la population bernoise est raccordée à 94 pour cent à une STEP centrale. Ces mesures ont permis de protéger assez efficacement les eaux contre des apports excessifs de polluants et de nutriments dus aux rejets urbains. Pour atteindre les objectifs de qualité des eaux fixés par la loi fédérale sur la protection des eaux, il faudra toutefois persévérer dans l'effort. Au cours des 10 prochaines années, 25 stations d'épuration centrales devront être réhabilitées et équipées d'une zone de nitrification opérationnelle toute l'année. D'ici à l'an 2007, il faudra investir 1,5 milliard de francs dans l'extension des équipements d'assainissement, notamment des réseaux, et surtout dans le maintien de la valeur, un poste de dépenses qui a souvent été négligé.

Au cours des prochaines années, il faudra aussi réaliser des investissements considérables dans l'agriculture pour créer les capacités de stockage d'engrais de ferme manquantes, soit un volume de plus de 500 000 m³.

Substances et protection du sol

Conformément au nouveau plan directeur de gestion des déchets, les boues d'épuration qui satisfont aux normes de qualité doivent être si possible valorisées dans l'agriculture. La nouvelle politique agricole, par exemple la conversion à l'agriculture intégrée ou à la production biologique et les mesures d'extensification, auront un impact croissant sur les possibilités de valorisation, car les besoins en engrais acquis à l'extérieur diminueront. En outre, l'ordonnance fédérale sur l'agriculture biologique, qui entre en vigueur au 1^{er} janvier 1998, interdit la valorisation des boues d'épuration dans l'agriculture biologique.

La nouvelle politique agricole et l'ordonnance sur l'agriculture biologique limitent les débouchés offerts aux boues d'épuration, d'où la nécessité de revoir le plan directeur de gestion des déchets, en particulier dans le domaine de l'élimination des boues d'épuration en usine d'incinération des ordures ménagères ou en cimenterie.

Industrie et artisanat

Ces dernières années, des campagnes de mise en conformité avec les prescriptions applicables en matière de protection des eaux et de gestion des déchets sont venues compléter les activités d'exécution courantes. Ces campagnes portaient sur toute une branche professionnelle. L'exercice écoulé a été marqué par la mise en œuvre des mesures de mise en conformité des entreprises de peinture. Les prescriptions en vigueur, notamment celles applicables à l'exploitation des installations de prétraitement des eaux usées, ont généralement été bien acceptées. Du point de vue de la protection des eaux, une entreprise de peinture ne constitue pas, à elle seule, un risque important. Mais au vu du grand nombre de ces entreprises, ce sont des quantités considérables de substances nocives et indésirables qui n'emprunteront pas le chemin des STEP, des boues d'épuration et des déchets urbains. Les contrôles d'exécution seront maintenus dans les années qui viennent.

Gestion des déchets

Le Conseil-exécutif a adopté la nouvelle version du plan directeur de gestion des déchets au mois de mars. La mise en commun des compétences des installations de Berne, de Thoune (planifié) et de Zuchwil a pour but d'apporter une solution à long terme au problème de l'élimination des déchets combustibles. La réalisation de cette collaboration est lancée. En effet, le Conseil-exécutif a adopté en mai le plan de quartier pour l'installation de pyrolyse-combustion de Thoune et a octroyé en même temps le permis de construire. Cette décision fut contestée par la suite. En 1997, les recettes du fonds pour la gestion des déchets s'élevèrent à environ 10 millions de francs, dont 7 millions furent versés à des installations de traitement de déchets.

La gestion post-fermeture est réglée pour toutes les décharges bioactives et pour résidus stabilisés. L'autorisation d'exploiter a pu être octroyée pour onze décharges contrôlées pour matériaux inertes ainsi que pour trois décharges bioactives. Au terme de sa mise en consultation, la directive concernant la construction et l'exploitation des décharges contrôlées pour matériaux inertes a été achevée en grande partie. On s'est attaqué aux travaux portant sur les 350 décharges que compte environ le canton de Berne, le plus souvent exploitées illégalement. Dans 10 pour cent des cas, il a fallu prendre des mesures afin de remédier à une situation contraire au droit. La réalisation des nouvelles dispositions juridiques relatives au tri et à la valorisation des déchets de chantier a débuté.

L'assainissement d'anciennes décharges a pour conséquence une augmentation de la quantité de matériaux polluants devant être traités ou éliminés, ce qui a parfois rendu nécessaire une nouvelle façon d'aborder le problème.

Protection des eaux souterraines, décharges, extraction de matériaux

Dans le cadre du programme de recensement et de traitement des sites contaminés, le projet partiel «Etudes préliminaires les plus urgentes sur les sites potentiellement dangereux pour le captage d'eau potable et sur les décharges répertoriées à l'inventaire et présentant un risque dû au gaz» fut mené à terme. Les résultats de ces études sont contenus dans le rapport final du mois d'août 1997. Il fut surprenant de constater qu'une proportion élevée des décharges présente un risque dû au gaz pour l'être humain (env. un tiers des décharges inspectées). Dans quelques cas, il fallut même recourir à des mesures d'urgence. S'agissant du danger potentiel pour le captage d'eau potable, la situation est quelque peu plus réjouissante. En général, la qualité de l'eau potable correspond en effet aux exigences légales et aucune mesure d'urgence n'a dû être prise. Il est vrai que dans la plupart des cas on ne peut pas exclure totalement un danger pour le captage d'eau potable. Néanmoins, ce risque est considérablement amoindri par la raréfaction ainsi que par l'âge des décharges. Il s'est également avéré que les répercussions sur les eaux de surface étaient moins graves qu'on ne l'avait craint. C'est pourquoi les décharges inspectées sur ce point ont pu être attribuées à un degré de risque moins élevé.

Citernes, lutte contre les accidents dus aux hydrocarbures ou aux produits chimiques

D'une part, le nombre de sinistres, et par conséquent des interventions des services de défense, a continué à reculer (de 8% supplémentaires). D'autre part, les exigences auxquelles doivent répondre le personnel des services de défense (formation) ainsi que le matériel se sont encore accrues. Au vu de la diminution des recettes, il semble de moins en moins réaliste que les services de lutte contre les accidents dus aux hydrocarbures ou aux produits chimiques puissent assurer en grande partie leur autofinancement.

Laboratoire de la protection des eaux et du sol

Le rapport final VOKOS contient des données importantes obtenues lors des inspections chimiques et biologiques des eaux effectuées au cours des dernières années. Il apparaît clairement qu'à l'heure actuelle plusieurs eaux n'atteignent pas encore les objectifs de qualité prévus par la loi. C'est notamment dans certaines régions du Mittelland et du Jura bernois que la qualité de l'eau demande à être considérablement améliorée. Les principales causes de la pollution de l'eau tiennent à deux facteurs: d'une part des stations d'épuration qui ne purifient pas suffisamment l'eau et/ou qui débouchent sur des eaux à faible débit, et d'autre part des rejets de fertilisants utilisés dans l'agriculture. Ceux-ci sont particulièrement marqués dans les bassins versants de zones où l'on pratique la culture intensive. Les données obtenues sur les eaux ont constitué une base importante pour la définition des priorités cantonales VOKOS. Plusieurs inspections effectuées au cours de l'exercice écoulé et portant sur l'écotoxicité des eaux et des eaux usées semblent indiquer que les eaux – surtout certaines eaux du Mittelland – sont chroniquement polluées par des substances en grande partie inconnues. Cette pollution joue certainement un rôle non négligeable dans la diminution du nombre de poissons que l'on observe.

9.2.6 Office de l'économie hydraulique et énergétique

Les activités de cet office ont été concrétisées dans le cadre de l'essai-pilote NOG 2000 sous forme de groupes de produits. Vous trouverez des détails sur l'accomplissement des tâches dans le compte d'Etat, au chapitre «Comptes spéciaux».

9.2.7 Office des ponts et chaussées

Les activités de cet office ont été concrétisées dans le cadre de l'essai-pilote NOG 2000 sous forme de groupes de produits. Vous trouverez des détails sur l'accomplissement des tâches dans le compte d'Etat, au chapitre «Comptes spéciaux».

9.2.8 Office des transports publics

Nécessité de créer les conditions propres

à assurer des transports en commun efficaces et performants

Selon la loi sur les transports publics, l'arrêté sur l'offre du Grand Conseil est entré en vigueur lors du changement d'horaire de 1997, date à laquelle des conventions ont été conclues entre le canton et les entreprises de transport sur les prestations à fournir et les indemnités nécessaires à cet effet. Une ordonnance sur l'offre a été élaborée en application des dispositions de l'arrêté sur l'offre. Le Conseil-exécutif l'a fait entrer en vigueur le 1^{er} novembre 1997. Elle fixe, entre autres, les degrés de couverture des coûts et les taux d'utilisation. La clé de répartition des coûts entre les communes a été actualisée sur la base de l'horaire 1997/99 et est appliquée à compter du 1^{er} janvier 1998. A la suite de la révision de la loi fédérale sur les chemins de fer, l'octroi de la concession II (bus scolaires, bus d'entreprise) est désormais du ressort des cantons. Le Conseil-exécutif a édicté, dans ce sens, une ordonnance sur le transport de personnes qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1998.

Les fusions d'entreprises de transport sont encouragées dans le cadre de la réorganisation des sociétés d'économie mixte. C'est ainsi que l'année 1997 a vu la reprise des entreprises ferroviaires régionales BN, GBS et SEZ par le Chemin de fer Berne-Lötschberg-Simplon (BLS) et la fusion des compagnies EBT, VHB et SMB en une nouvelle société, les «Transports régionaux du Mittelland SA». D'autres regroupements de ce genre sont prévus.

Nécessité de mieux intégrer le canton au trafic ferroviaire international

Un programme-cadre de planification a été conclu avec les CFF sur la base du rapport «Raccordement de l'ESPACE MITTELLAND au réseau international à grande vitesse». L'organisation du projet dans ce sens a débouché sur la mise au point d'une plate-forme qui permettra de mettre en œuvre les objectifs et mesures figurant dans ce rapport. Les débuts malheureux des trains CISALPINO à caisse inclinée assurant la liaison Bâle-Berne-Milan ont quelque peu refroidi les espoirs puisque des défauts techniques et des maladies de jeunesse ont eu pour conséquence des pannes et des retards considérables. Malheureusement, la société CISALPINO SA a décidé de déplacer sur l'axe Stuttgart-Zürich-Milan les rames Bâle-Milan et Genève-Milan. C'est ainsi que l'ESPACE MITTELLAND et le canton de Berne se posent la question de savoir s'il convient de chercher d'autres partenaires pour le développement de l'axe Bâle-Lötschberg-Milan.

L'implication étroite de la communauté d'intérêts Simplon/Lötschberg (Transalp 2005) a permis de garder intactes les chances de réalisation du tunnel de base du Lötschberg. Le Conseil national a, lors de la délibération sur le projet de financement des infrastructures de transport public, confirmé la variante en réseau NLFA qui accorde la priorité à la construction du tunnel de base du Lötschberg. Le Conseil des Etats a largement suivi le Conseil national, étant entendu que les travaux du Lötschberg et ceux du Gotthard doivent commencer en même temps.

Les liaisons aériennes ayant leur point de départ et d'arrivée à Berne-Belp comptent en 1997 trois destinations supplémentaires. Par contre, quelques-unes d'entre elles ont été supprimées, ce qui, globalement, a eu pour effet de faire baisser de 8 pour cent les vols commerciaux par rapport à 1996. Le meilleur taux d'utilisation des vols s'est toutefois traduit par une augmentation de

7 à 8 pour cent des passagers transportés. Dans le schéma directeur des transports aériens, le Conseil-exécutif a fixé les principes, les objectifs et les mesures concernant sa politique en la matière.

Nécessité de maintenir le trafic régional et de le développer en vue d'objectifs précis

L'année 1997 a vu l'achèvement de la planification de détail des lignes RER S3 (Thoune-Belp-Berne-Bienne) et S4 (Neuchâtel-Berne-Berthoud-Langenthal). Ces deux lignes commenceront à être exploitées lors du changement d'horaire de 1998.

9.2.9 Office des bâtiments

Nécessité de conserver toute sa compétitivité à l'Office des bâtiments

Les tâches en mutation rapide, les ressources limitées et l'évolution du marché ont amené l'Office des bâtiments à réagir par des changements d'organisation en 1997: la structure matricielle éprouvée a été développée dans le sens de la future comptabilité analytique et d'un contrôle de gestion efficace. Les produits sont définis et les critères et indicateurs nécessaires à leur évaluation bien élaborés. En 1998, une saisie du temps en fonction du produit permettra d'aménager la transition future vers la comptabilité analytique. En matière d'adjudication, les nouvelles exigences de l'ordonnance sur les soumissions fixées en fonction du GATT/de l'OMC et de la législation sur le marché intérieur ont été mises en œuvre. 50 adjudications susceptibles de recours ont été ordonnées et dix oppositions ont été traitées. Les deux recours introduits auprès du Tribunal administratif ont été tranchés en faveur de l'Office des bâtiments.

Nécessité de fournir des prestations à toutes les Directions

Les annonces de besoins et de prévisions d'occupation dans les administrations de district que les Directions soumettent au groupe de travail ALIC (affectation des locaux abritant des institutions cantonales) permettent de renoncer à des locations et de concentrer les locaux dans des immeubles du patrimoine administratif. Après Berne, Bienne et Thoune, on s'achemine à Berthoud aussi vers la création de centres administratifs secondaires. Afin de regrouper les 100 postes de travail de l'intendance centrale des impôts actuellement disséminés sur neuf sites différents, on a examiné plusieurs immeubles sous l'angle de leur convenance aux besoins. Une étude de faisabilité concernant l'immeuble de la Schanzeneckstrasse 1 qui sera libre en 2003 après que la maternité aura emménagé dans ses nouveaux locaux sera remise dans les délais, en février 1998, au groupe de travail ALIC. La cantonalisation des gymnases s'est traduite par des exigences particulièrement élevées; celle-ci assure, sans transition, la relève d'un travail intensif dans le domaine de la réorganisation de la Direction de la justice. L'Office des bâtiments examine actuellement, dans le cadre de la délégation de négociation du canton, la substance des bâtiments à reprendre et a attiré l'attention sur la nécessité d'augmenter les crédits d'entretien et le personnel nécessaire. Le manque d'effectifs a en outre empêché la poursuite de travaux de fond, p.ex. dans le domaine de l'élaboration d'une stratégie de désinvestissement.

Nécessité de planifier les constructions

Dans le domaine de la santé, les travaux de planification du bâtiment de la nouvelle maternité sont achevés tandis qu'a été réalisée la mise au concours entre les entreprises générales. Le centre des soins intensifs, des urgences et de chirurgie (IUC) a été planifié sur le plan de la conception et le premier concours partiel a été mené à bien. Au pavillon Anna Seiler, des transformations d'une valeur de 9 millions de francs ont été réalisées dans les meilleures conditions, qu'il s'agisse des délais (100 jours) ou des finances.

Un jury américain a sélectionné Unitobler parmi 129 projets et lui a accordé un prix bien doté qui honore la collaboration entre les organes techniques, les spécialistes de l'architecture et le personnel appelé à utiliser les bâtiments (les statistiques donnent, dans un document distinct, des renseignements sur les projets majeurs).

Nécessité de conserver les bâtiments

La valeur à l'état neuf des bâtiments à entretenir est de 4 milliards de francs environ. Leur valeur actuelle se monte à 82 pour cent de ce chiffre et l'évolution de ce patrimoine fait l'objet d'une surveillance constante. Les moyens mis en œuvre dans les plans financiers de 1997 et 1998 suffisent tout juste à maintenir les immeubles dans leur état actuel, jugé satisfaisant. On peut surtout considérer comme insuffisamment entretenus le complexe de Bellelay où l'absence de décisions empêche d'utiliser les moyens financiers de manière ciblée ainsi que la caserne et l'arsenal à Berne où les travaux de planification sont toutefois bien avancés. On n'attend plus que les décisions de la Confédération.

A l'avenir, il faudra particulièrement veiller à entretenir non seulement les bâtiments mais aussi les infrastructures de distribution des fluides et d'évacuation des eaux usées et des déchets (canalisations, alimentation en électricité, réseaux de chaleur). Jusqu'ici, elles ont été rénovées en liaison avec les bâtiments neufs. La couverture des besoins qui, de plus en plus, se déplace du neuf vers la rénovation implique que l'on développe des projets spécifiques pour la conservation des infrastructures.

Nécessité de faire diminuer les coûts induits

Les années précédentes déjà, l'Office des bâtiments s'efforçait de tirer le meilleur parti possible des investissements mais aussi de faire baisser leur coût induit. La planification du centre des soins intensifs, des urgences et de chirurgie (IUC) allait déjà nettement dans ce sens. La longévité des différents éléments du bâtiment augmente du fait qu'ils sont répartis dans un système primaire, secondaire ou tertiaire. Dans toute la Suisse, ces mesures qui augmentent la valeur économique suscitent l'intérêt.

Il est aussi de plus en plus évident que, dans le domaine des coûts induits, il convient de prendre garde aux coûts externes qui peuvent provoquer des comportements erronés sur le plan de l'écologie. A cet effet, on a formulé à titre d'essai, dans les concours, des exigences détaillées en matière de durabilité. Les perfectionnements de matériel et la prise en compte des coûts d'exploitation probables dès le tout début de la planification indiquent le chemin qui préparera un changement dans les comportements.

Nécessité de l'activité de conseil

L'activité de conseil dans le domaine de la santé et de l'assistance est marquée par la difficulté de concilier la rareté des moyens financiers et les besoins croissants de maintien en bon état. Le manque de ressources ne facilite pas les processus d'amélioration et empêche souvent la mise en place de solutions écologiquement durables. Dans le domaine de la scolarité obligatoire, l'activité de l'administration a diminué. Les capacités de travail y afférentes servent désormais d'autres objectifs, à savoir la reprise des gymnases et des écoles professionnelles et réduisent de la sorte les besoins en effectifs.

9.2.10 **Office de gestion et d'organisation administratives**

Objectif: harmonisation des marchés publics dans l'ESPACE MITTELLAND

En plus du suivi technique du dossier de la loi portant adhésion du canton de Berne à l'accord intercantonal sur les marchés publics (débatte en deux lectures et approuvée le 27 novembre par le

Grand Conseil sous réserve du référendum facultatif), l'activité de cet office s'est concentrée sur l'introduction d'un processus d'harmonisation au sein des sept cantons de l'ESPACE MITTELLAND, à savoir Berne, Fribourg, Jura, Neuchâtel, Soleure, Valais et Vaud. Première phase : recommandations aux gouvernements cantonaux concernant les seuils. Les efforts tout aussi importants visant à créer un organe intercantonal de publication (deuxième étape) n'ont pas pu être menés à bien et demeurent un objectif prioritaire pour 1998.

Renforts dans le domaine des ressources

La création, au 1^{er} janvier de l'exercice, d'un poste à mi-temps pour le contrôle de gestion a donné une première impulsion qualitative à la planification des tâches et des ressources. La nomination d'un nouveau chef de section et diverses mesures de réorganisation ont commencé à porter leurs fruits dans le domaine informatique, doté de moyens nettement insuffisants jusqu'ici.

9.3 **Ressources humaines**

9.3.1 **Vue d'ensemble**

Tableau 1: Statistique des postes au 31 décembre 1997

Occupation des postes soumis à l'obligation de gestion

Unité administrative	Nombre		Postes à 100%		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Secrétariat général	5	2	4,30	1,40	5,70
Office juridique	9	7	7,15	4,80	11,95
Office de coordination pour la protection de l'environnement	3	4	2,95	3,00	5,95
Office du cadastre	18	3	18,00	2,60	20,60
Office de la protection des eaux et de la gestion des déchets	58	14	54,33	10,60	64,93
Office de l'économie hydraulique et énergétique	33	9	31,02	6,30	37,32
Office des ponts et chaussées	510	30	503,90	22,20	526,10
Office des transports publics	5	4	4,50	4,00	8,50
Office des bâtiments	31	11	29,10	9,00	38,10
Office de gestion et d'organisation administratives	17	7	16,20	7,00	23,20
Total de la Direction au 31.12.1997	689	91	671,45	70,90	742,35
Comparaison avec l'exercice précédent: 31.12.1996	699 -10	91 -	684,26 -12,81	69,90 +1	754,15 -11,80

Tableau 2: Gestion des postes en 1997

En raison de la mise en œuvre du système BEREBE, il n'a pas encore été possible d'établir, de manière définitive, le budget des points. Aussi, l'Office du personnel n'a-t-il pas été en mesure de donner des chiffres pour l'année 1997.

Tableau 3: Taux de fluctuation et de démissions

	1997	1996	1995	1994
Effectifs*	780,38	784,33	791,20	803,22
Postes occupés au 31.12.	744,25	755,14	772,72	783,28
Taux d'occupation	95,37%	96,28%	97,66%	97,5%
Entrées	29	25	31	24
Sorties	39	35	45	28
dont démissions	16	12	14	11
dont résiliations	-	1	6	-
dont retraites	20	22	23	15
dont décès	3	-	2	2
Taux de fluctuation	4,99%	4,46%	5,56%	3,5%
Taux de démissions	2,05%	1,53%	1,76%	1,4%

* sans 11,05 postes de la réserve du CE et 6,66 du fonds des postes financés par des tiers)

Tableau 4: Structure des salaires par sexe

	Total	dont femmes		dont hommes	
		en valeur	en %	en valeur	en %
		absolue		absolue	
Classes de traitement 27-30	15	1	6,7	14	93,3
Classes de traitement 21-26	156	15	9,6	141	90,4
Classes de traitement 15-20	181	10	5,5	171	94,5
Classes de traitement 7-14	431	65	15,1	366	84,9
Classes de traitement 1-6	11	1	9,1	10	90,9
Total	794	92	11,6	702	88,4

L'introduction du système BEREBE au 1^{er} janvier 1997 interdit toute comparaison objective avec l'année précédente du fait du changement de la répartition entre classes de traitement (anciennement les classes de traitement s'échelonnaient entre 1 et 28). Le pourcentage de femmes a légèrement progressé. L'augmentation est plus nette dans les deux premières catégories.

9.3.2 Changements dans le personnel d'encadrement

Le 31 mars 1997, M. Kurt Kamm, architecte cantonal adjoint est parti en retraite. M. Giorgio Macchi, premier suppléant et M^{me} Elisabeth Brand, seconde suppléante lui ont succédé.

M. Franz Hostettler, chef de l'Office de gestion et d'organisation administratives a quitté la TTE le 31 juillet 1997. M. Jürg Hefti lui a succédé le 15 octobre 1997 en occupant la nouvelle fonction de deuxième secrétaire général suppléant.

M. Heinrich Gnehm, ingénieur cantonal en chef est parti à la retraite le 31 août 1997. A la suite d'une sélection très ouverte, M. Rudolf Dieterle a pris sa succession le 1^{er} janvier 1998.

Le 31 décembre 1997, M. Josef Zuppiger, ingénieur en chef d'arrondissement à Thoune a quitté l'Office cantonal des ponts et chaussées.

9.3.3 Formation

Un séminaire organisé pour les cadres moyens et supérieurs les 20 et 21 octobre a eu pour thème le développement économique aux niveaux régional, national et international, avec comme corollaire son incidence sur notre travail.

Au cours du premier semestre de 1997, les supérieurs ainsi que les agents et agentes ont été formés à la conduite des entretiens d'appréciation et de développement (EAD). L'année 1997 a permis de recueillir les premiers enseignements de ce nouvel outil. Dès le mois d'octobre, l'ensemble du personnel a suivi un cours sur la sécurité en informatique («SAVE») afin de se familiariser avec le traitement des données sensibles.

L'administration centrale est passée du système d'exploitation OS/2 à Windows95 et des cours internes ont été organisés pour former le personnel au nouveau logiciel.

9.3.4 Amélioration de la représentation et de la situation professionnelle des femmes

Bien qu'il soit quelquefois difficile de faire augmenter rapidement le pourcentage de femmes dans les domaines techniques, l'exercice a permis de mettre en évidence quelques succès:

- Des femmes ont été engagées pour succéder à d'autres femmes démissionnaires.
- Un poste laissé longtemps vacant a été pourvu par une femme ingénieur de langue française, diplômée de l'EPF de Lausanne.
- Un office a dépassé en 1997 déjà la barre de 40 pour cent de femmes, objectif programmé pour l'an 2000; il présente donc une structure par sexes équilibrée.

- Dans un grand office, une femme a été intégrée dans une structure de direction constituée de trois personnes.

Ces succès ont été rendus possibles par le fait que l'on s'est impliqué dans cette question mais aussi par un changement de mentalité qui augure bien des progrès qui seront réalisés en matière d'égalité des sexes.

9.3.5 Remarques particulières

Les reclassements dus au système BEREBE se sont faits en 1997. Il faut bien dire que ce système dont on attendait une motivation plus grande a suscité moins d'enthousiasme que prévu en raison de modifications constantes du système de salaire.

1997 a montré que, si l'on veut mener l'opération avec le soin voulu, la sélection de cadres est longue et mobilise une grande énergie.

Dans la lancée du projet pilote NOG 2000 de l'Office des ponts et chaussées, on a, au milieu de l'année 1997, responsabilisé, autant que faire se peut, ce dernier en lui déléguant certaines compétences. Il convient, à présent, de collecter les expériences de ces services du personnel décentralisés et de s'en servir pour organiser, à l'avenir, le travail dans ce domaine.

9.4 Mise en œuvre du programme gouvernemental de législation

5.1.3 Coordination de l'urbanisation et des transports

Collaborer étroitement avec les communes, les entreprises de transport et les particuliers pour amener les projets de développement économique (PDE) à maturité. (1)

Il convient, sur la base des plans directeurs et des plans d'affectation, d'amener maintenant, dans plusieurs PDE, les projets à maturité (dans le domaine des infrastructures). Les projets prioritaires du canton sont soutenus financièrement. 1997: développement des sites d'implantation.

Promouvoir une réhabilitation ciblée des périmètres des gares en mettant leur potentiel en évidence et utiliser de manière plus intensive l'espace disponible. (2)

Les études de potentiels régionales sont achevées et les mesures de réhabilitation mises en œuvre. 1997: fin des études de potentiel, mise en place des premières mesures.

5.1.6 Procédures

Mettre en application le projet de simplification des procédures adopté par le Grand Conseil. Elaborer un second projet d'accélération des procédures et le mener à terme (améliorer la gestion des procédures, simplifier les ordonnances, réviser la loi sur les constructions). (1)

Le Conseil-exécutif a donné plusieurs mandats en vue de poursuivre l'accélération des procédures élaborées notamment dans le domaine de la gestion des procédures. Les travaux de révision de la loi sur les constructions (dispositions matérielles) se sont poursuivis dans le cadre de la commission d'experts et du projet de répartition des tâches canton/communes.

Elaborer une loi sur les soumissions. (2)

Le Grand Conseil a adopté la loi portant adhésion du canton de Berne à l'accord intercantonal sur les marchés publics. La révision de l'ordonnance sur les soumissions est en cours.

5.1.7 Cadastre

Mettre en œuvre la réforme fédérale de la mensuration officielle. (2)

L'évolution technologique fulgurante et la forte concurrence se sont traduites par des méthodes de mensuration avantageuses (GPS, photogrammétrie, orthophotos).

Poursuivre les mensurations dans les régions non encore recensées de l'Oberland (sans les forêts et les prairies exploitées de manière extensive). (2)

Les régions alpestres et les zones de montagne ne font l'objet de premières mensurations qu'à la demande des communes concernées.

Coordonner, dans l'administration cantonale, les données de base concernant le territoire et créer les conditions permettant la mise en place de systèmes d'information géographique. (1)

Les travaux de coordination se sont poursuivis avec succès. Le plan d'ensemble établi sous forme numérique couvre la totalité du territoire cantonal.

5.2.2 Eau

Poursuivre l'élaboration de schémas directeurs d'utilisation et de protection des eaux de source et des eaux souterraines et fournir une assise juridique aux périmètres et aux aires de protection. (2)

Favoriser le regroupement des réseaux d'alimentation en eau et assurer l'alimentation en eau en temps de crise. (2)

Promouvoir un système d'assainissement ménageant les eaux réceptrices en évacuant et en infiltrant les eaux non polluées afin de préserver les cycles hydrologiques naturels et de réduire les quantités d'eaux usées à épurer. (1)

Réduire durablement la teneur en nitrate des eaux souterraines en luttant contre les causes du phénomène. (2)

Appliquer rigoureusement le principe de causalité en cas de pollution des eaux souterraines et notamment pour l'évacuation des eaux usées et gérer au mieux le Fonds des eaux usées. (2)

Elaborer un plan de mise en œuvre pour l'assainissement. Subventionner les stations d'épuration en fonction du rapport coût/utilité. (1)

Améliorer la qualité des eaux usées industrielles et artisanales par le biais du conseil, de la surveillance et de l'assainissement spécifique en fonction des secteurs et renforcer la sécurité des installations d'entreposage. (2)

Elaborer des stratégies de protection des eaux dans l'agriculture. (2)

Faire l'état des lieux des biotopes aquatiques des cours d'eau bernois, proposer des mesures et les réaliser. (2)

Garantir des débits résiduels adéquats pour la force hydraulique et l'eau d'usage. (1)

Les études de Berne sont presque achevées, tout comme celles du val de St-Imier, où la prospection d'eau remporte un franc succès, grâce à des méthodes «traditionnelles». Ces activités ont été intégrées au groupe de produits NOG 40 et se poursuivent dans ce cadre.

Les regroupements ont été moins nombreux en 1997. Ils devraient, à l'avenir, se limiter à quelques cas d'une nécessité évidente.

Les directives de l'OPED sur l'infiltration ont été revues puis transmises aux communes et aux autres organismes concernés.

La lutte contre les sources de pollution se poursuit en collaboration avec les milieux agricoles et les services des eaux. Nécessitant beaucoup de temps et de travail de persuasion, elle ne se traduira guère par des résultats tangibles rapidement.

Les bases pour un modèle fondé sur le flux de pollution conforme au principe de causalité ont été adoptées par le Grand Conseil dans le cadre de la nouvelle loi cantonale sur la protection des eaux. Les dispositions légales ad hoc entreront vraisemblablement en vigueur le 1^{er} janvier 2000. Des contributions provenant du fonds spécial et se montant à 21,4 millions de francs ont été attribuées à l'élaboration de projets et d'installations de traitement des eaux usées.

Le rapport final concernant le plan directeur d'assainissement (VOKOS) a été publié en octobre, puis transmis aux communes et aux syndicats d'assainissement.

L'assainissement des entreprises de peinture est entré dans la phase de contrôle de l'exécution. En raison de la multitude (environ 900) de ces dernières et en dépit de la pollution relativement faible qu'elles provoquent individuellement dans les eaux, il permet d'empêcher des quantités considérables de substances toxiques de contaminer les STEP, les boues d'épuration et les déchets urbains.

L'évolution de l'agriculture (passage à la production intégrée et biologique) entraîne une réduction des débouchés pour les boues d'épuration, dont l'élimination devra être revue au niveau des principes directeurs pour le traitement des déchets.

Un programme d'occupation des chômeurs a permis d'effectuer des relevés écomorphologiques. Des sites de taille réduite ont été revitalisés. Le fonds de régénération des eaux a été accepté en votation populaire en novembre 1997.

Les captages d'eau potable de l'Aeschau par le syndicat WVRB (Berne) sont d'actualité. Le projet «jauges de débit de dotation» applicable aux petits et moyens cours d'eau sera transféré au groupe de produits 40 (hydrométrie) au début de 1998. Les intérêts de la pêche ont été largement sauvegardés dans les procédures de concession. Dans l'affaire du partage des eaux «Metzgerhüsi» du Biglenbach, le Tribunal administratif a rendu une décision qui fera jurisprudence en matière de débits résiduels suffisants imposés.

Recenser les risques d'inondation dans tout le canton; utiliser les résultats comme éléments d'appréciation et outils de conduite. (2)

Veiller, par le conseil et une utilisation adéquate des subventions, à ce que les communes astreintes à l'aménagement des eaux assurent une protection contre les crues conforme aux objectifs et aux priorités de la législation. Réaliser comme prévu les plans et les projets de protection contre les crues. (2)

5.2.3 Sol

Eviter l'apport de substances nocives dans les sols, notamment dans les zones urbanisées et dans les zones polluées. (2)

5.2.4 Nature

Favoriser l'aménagement de surfaces de compensation écologique. (2)

Le recensement des risques d'inondation est parachevé et la planification des mesures qui en découlent s'est poursuivie.

Cette tâche permanente est assumée comme par le passé d'entente avec les autorités fédérales compétentes et dans les limites des crédits budgétaires disponibles.

Plusieurs séances d'information ont eu lieu, tandis que des mesures ont bénéficié d'un soutien financier.

Cette mesure a été reprise dans le groupe de produits 50. Les surfaces de compensation situées le long du canal collecteur principal du Seeland sont regroupées dans le cadre de la T10.

5.2.6 Substances dangereuses pour l'environnement

Utiliser peu de produits à dégel pour le service d'hiver sur les routes cantonales et élaborer des directives à l'attention des communes (pour les routes communales). (2)

Généraliser l'emploi de peintures pauvres en solvants dans le bâtiment et le génie civil sous contrôle cantonal. (2)

Les directives du Conseil-exécutif du 4 septembre 1991 pour un service hivernal réduit sur les routes cantonales ont été mises à jour en octobre. Les communes, qui ont été informées sur l'utilisation de sel à dégel ainsi que sur le contrôle et l'étalonnage des engins de salage, se conforment aux prescriptions ad hoc. Les listes des itinéraires à saler ont été établies.

L'objectif se réfère surtout aux travaux de peinture et à l'utilisation de colles pour les revêtements de sols. Dans ces domaines, l'Office des bâtiments en a fondamentalement assuré l'application en décidant que les peintures solubles à l'eau et les colles exemptes de solvants étaient la norme. L'usage de produits contenant des solvants n'est permis dans le cadre de remises en état que si le support existant l'exige.

5.2.7 Déchets

Appliquer rigoureusement le principe de causalité. Gérer au mieux le Fonds pour la gestion des déchets. (1)

Favoriser le compostage des déchets qui s'y prêtent et le tri des déchets de chantier. (1)

Accélérer et favoriser la création de nouvelles capacités d'évacuation et le développement de l'infrastructure en place. Fermer les décharges non conformes aux normes. (2)

Renforcer la surveillance des décharges sauvages et des sites contaminés. (2)

Conseiller et contrôler, par secteur, les entreprises industrielles et artisanales. Développer le sens des responsabilités par le biais de l'auto-contrôle. (2)

Cet objectif est en grande partie réalisé dans les cas où le principe de causalité soutient une élimination écologique des déchets. Le fonds pour la gestion des déchets donne de bons résultats; il a permis de distribuer des contributions de 7 millions de francs.

Les activités d'information et de conseil se sont poursuivies; la mise en œuvre des nouvelles dispositions relatives au tri et à la valorisation des déchets de chantier a débuté.

L'association prévue des UIOM de Berne, de Thoune (à l'étude) et de Zuchwil devra permettre de trouver une solution à long terme pour l'élimination des déchets combustibles. Le permis de construire octroyé en mai par le Conseil-exécutif pour une installation de pyrolyse-combustion à Thoune a fait l'objet d'un recours.

Un dixième environ des quelque 350 décharges pour la plupart non réglementaires du canton de Berne ont fait l'objet de mesures visant à supprimer leur non-conformité.

Après une campagne d'information menée en 1994 en collaboration avec l'Association bernoise des maîtres peintres auprès des entreprises, au nombre de 900 environ, et assortie d'une invitation à procéder à la mise en conformité, le contrôle de l'application a débuté pendant l'année sous revue.

Conseiller et contrôler les exploitants d'installations, les transporteurs et les agriculteurs; élaborer une comptabilité des boues d'épuration. (2)

La comptabilité des boues d'épuration est réalisée et utilisée avec succès. Le conseil aux propriétaires d'installations, aux transporteurs et aux paysans n'a pu se faire dans la mesure souhaitée.

5.2.9 Bruit

Prévoir systématiquement des mesures de protection contre le bruit lors des chantiers routiers ou ferroviaires. (1)

Cette tâche, permanente, s'effectue dans les limites des ressources financières disponibles. Le cadastre spécifique est établi. Au niveau ferroviaire, les mesures nécessaires ont été appliquées aux projets nouveaux et au renouvellement des installations. En matière de routes nationales, elles ont été réalisées conformément au programme, tandis que les ressources financières et humaines n'ont pas permis de faire progresser la protection acoustique comme il serait nécessaire le long des routes cantonales.

5.2.10 Coordination

Intégrer plus fortement la composante environnementale aux décisions politiques. (1)

L'OCE s'est beaucoup investi dans la collaboration intercantonale visant à préparer l'Expo.01. C'est sous sa direction qu'a été intensifiée la coordination de la pratique cantonale en matière de parkings (fixation des nombres de places de stationnement en rapport avec la construction ou l'extension de bâtiments ou l'établissement de plans de quartier).

Faire en sorte que le comportement des pouvoirs publics en matière environnementale serve d'exemple. (2)

Les activités se sont de nouveau concentrées sur le domaine des soumissions et des marchés publics et sur un engagement accru au sein de la Communauté d'intérêts Ecologie et Marché.

Mener des activités ciblées de relations publiques et collaborer avec les milieux concernés pour responsabiliser le monde économique et les ménages et pour consolider le travail de mise en œuvre des autorités. (2)

L'OCE a déployé son activité en matière de relations publiques et de formation continue par le biais d'exposés, de cours thématiques à l'Ecole d'ingénieurs de Bienne et en participant à des tables rondes. Le classeur vert (environnement) a fait l'objet d'une nouvelle mise à jour, tandis que la préparation du rapport sur l'environnement, destiné au Conseil-exécutif, a été entamée.

5.3 Transports

Favoriser la vérité des coûts des transports dans les domaines de la compétence du Conseil-exécutif et soutenir les efforts entrepris dans ce sens par la Confédération. (1a)

Il s'agit d'une mesure très importante mais extrêmement difficile à concrétiser, car les notions telles que la gestion globale des places de stationnement ou l'imposition des véhicules à moteur en fonction de la consommation se heurtent à des résistances. La Confédération fait elle aussi du surplace pour l'instant dans ce domaine.

5.3.1 Transports publics

Mettre la nouvelle loi sur les transports publics en application avec le concours des communes et des régions et préparer l'arrêté du Grand Conseil sur l'offre de transports publics. (1)

L'horaire 1997/99 correspond à l'arrêté sur l'offre du Grand Conseil. Une ordonnance sur l'offre a été élaborée pour sa mise en œuvre.

Développer le réseau ferroviaire national (doubles voies Mattstetten-Rothrist, Douanne-Glèresse, Schüpfen-Lyss; agrandissement de la gare de Spiez) sans nuire à l'environnement. (2)

Le doublement de la voie Schüpfen-Lyss a été terminé en 1997. Le nouveau tronçon Mattstetten-Rothrist et la gare de Spiez sont en construction. Le doublement de la voie Douanne-Glèresse a été rayé du programme de construction des CFF.

Améliorer de manière ciblée l'infrastructure des chemins de fer privés. (2)

Les crédits suivants ont été octroyés en 1997 pour des projets d'infrastructure et du matériel roulant :

- réfection des voies SVB (Seftigenstrasse, Kornhausplatz, Kornhausbrücke)
- Réaménagement de la gare d'Anet
- Transbordement (de lac à lac) du bateau «Jungfrau»

Réaliser la liaison par Pendolino Bâle-Berne-Milan (1)

Ouvrir pour une réalisation rapide, écoresponsable et financièrement avantageuse sur l'axe du Lötschberg. (2)

Améliorer modérément les lignes aériennes au départ de Berne-Belpmoos tout en stabilisant les atteintes à l'environnement. (2)

Elaborer des schémas directeurs cantonaux pour les trains EC/IC et les trains directs. (2)

Parvenir à intégrer l'ensemble de la ligne du pied du Jura à la première étape de Rail 2000. (2)

Réaliser le projet de RER bernois par étapes (les lignes 1 et 2 en 1995, la ligne 3 en 1997, la ligne 4 en 1997/99). (1)

Développer de manière ciblée les transports publics entre les grandes agglomérations. (2)

Mettre à disposition l'infrastructure nécessaire dans les agglomérations pour couvrir la demande potentielle. (2)

Mettre à disposition l'infrastructure nécessaire dans les agglomérations pour couvrir la demande potentielle. (2)

5.3.2 Construction de routes

5.3.2.1 Routes nationales

Ces mesures sont traitées dans le groupe de produits «Routes nationales (2)» du compte d'Etat (OPC).

N1, élargissement à six voies du tronçon du Grauholz entre Berne-Wankdorf et Schönbühl. (2)

En 1997, l'offre comportait deux trains allers retours par Pendolino Bâle-Berne-Milan. Pour des raisons de rentabilité, la société CISALPINO SA envisage de supprimer un des deux trains pour le mettre en service sur l'axe Stuttgart-Zürich-Milan.

Grâce aux efforts et aux interventions de la communauté d'intérêts Simplon-Lötschberg (Transalp 2005), il a été possible de garder le tunnel de base du Lötschberg dans le programme de financement des infrastructures de transport public. Les deux chambres fédérales ont adopté la variante en réseau NLFA comme faisant partie intégrante du projet de financement.

Le Conseil-exécutif a adopté le schéma directeur des transports aériens. Il sera soumis au Grand Conseil à la session de janvier 1998 pour qu'il en prenne connaissance.

Les liaisons nationales et interrégionales ont été examinées dans le cadre de la planification cantonale de l'offre de transports publics (arrêté sur l'offre, RER bernois) et discutées avec les compagnies ferroviaires.

La mise en service de trains à caisse inclinée à compter du changement d'horaire de 2001 revalorisera nettement la ligne du pied du Jura.

En 1997, les ruptures de cadence existant encore ont été supprimées sur la ligne S1 du RER, ce qui donne une cadence semi-horaire continue. La planification de détail des lignes S3 et S4 est terminée. Les deux lignes seront mises en place à l'occasion de la période d'horaire de 1998.

L'arrêté sur l'offre 1997 à 2001 tient compte de la desserte des centres régionaux.

La poursuite du développement du RER correspond aux objectifs fixés au trafic d'agglomération, aux centres régionaux et aux espaces ruraux.

La mise en œuvre de l'arrêté sur l'offre permet de couvrir les besoins des agglomérations et des centres régionaux.

N5, Bienne-Soleure. (2)

N16 Transjurane, tronçon La Heutte-Tavannes et tunnel du Pierre-Pertuis. (2)

Projet à préparer: N5, contournement de Bienne. (1)

L'ouvrage a été mis en service à la fin de 1995. L'élargissement à quatre voies de la bretelle d'accès de Schönbühl progresse conformément au programme. Ce tronçon sera ouvert au trafic en automne 1998 probablement.

Les travaux progressent conformément au programme sur les deux parties bernoises de ce tronçon.

Le tronçon entier est en service depuis le 18 novembre 1997. L'avancement des travaux du contournement de Tavannes respecte le calendrier prévu, y compris le tunnel de la Rochette: ce raccordement devrait être achevé au printemps 1999.

Le projet général du tronçon Marais de Brügg-Champs-de-Boujean, partie est du contournement, a été approuvé par le Conseil fédéral, tandis que celui de la partie ouest, allant du Marais de Brügg au Faubourg du Lac, a été ajourné, la Confédération ayant exigé une étude de faisabilité concernant d'autres variantes. Cette dernière, qui lui a été remise à la fin de l'année, propose de maintenir la partie ouest.

N16 Transjurane, contournement de Moutier et tronçon Court-Tavannes. (1)

Le projet d'exécution du tronçon, allant de la limite cantonale Jura/Berne à Court, a été soumis à l'approbation de la Confédération. Tant la galerie de sondage du Raimeux que celle du Graiteray sont en cours de réalisation. Les travaux d'élaboration du projet du tronçon Court-Tavannes se sont poursuivis.

5.3.2.2 Routes cantonales

Ces mesures sont traitées dans le groupe de produits «Routes cantonales (1)» du compte d'Etat (OPC).

Entretien et rénover les ouvrages de génie civil: assurer la sécurité des ouvrages d'art, entretenir les constructions routières, remplacer les revêtements. (1)

Plusieurs projets de construction routière, dont des projets d'envergure, doivent être ajournés (voir programme de construction des routes 1995 à 1998). (3)

Adapter la répartition traditionnelle des tâches entre les communes et le canton en ce qui concerne le classement des routes aux conditions actuelles. (2)

Contrôler le plan des pistes cyclables adopté par le Conseil-exécutif en décembre 1985 et l'adapter aux conditions actuelles. (2)

Appliquer les principes de la révision de la loi sur la construction et l'entretien des routes. Tenir équitablement compte des impératifs de la protection de l'environnement, de la nature, du patrimoine, des sites et du paysage. (2)

Poursuivre la planification coordonnée des transports. Planifier et réaliser les grands projets tels que les routes de désengorgement en fonction des priorités fixées dans le programme de construction des routes. (2)

Même en utilisant régulièrement jusqu'au dernier centime les crédits budgétaires disponibles, il n'est pas possible – et de loin – de répondre aux exigences posées en matière de conservation de la qualité du réseau routier.

Cette consigne a été respectée grâce à un choix très rigoureux des priorités. Divers grands projets difficiles à financer ont été reportés.

Différentes routes communales ont été classées routes cantonales et vice versa. Les travaux se poursuivront en 1998.

Le document «Option vélo» élaboré a été mis en consultation à la fin de l'année.

Cette tâche permanente continue de retenir toute l'attention de l'Office.

Cette tâche demeure prioritaire. Pour des raisons financières, il a néanmoins fallu reporter plusieurs grands projets jusqu'à nouvel avis.

Recalculer la puissance brute concessionnée des centrales de plus de 3 MW. (3)

Contrôler les nouvelles concessions de force hydraulique. (3)

Contrôler les installations énergétiques subventionnées. (3)

Les procédures sont terminées. Les nouveaux calculs ont tous été acceptés. L'adaptation du taux fédéral maximal, qui passera de 54 à 80 francs, se heurte en partie à des résistances (coûts supplémentaires pour les usines hydroélectriques).

Dans le cadre de NOG 2000, une personne supplémentaire sera affectée à cette tâche à partir du 1^{er} janvier 1998.

Durant l'année sous revue, l'achèvement de 210 installations a permis d'économiser environ 650 millions de kWh. Un contrôle par sondages de l'efficacité a révélé globalement de bons résultats.

5.5 Bâtiments cantonaux

Planifier rigoureusement les besoins et l'occupation des locaux pour limiter les effets indésirables de la construction sur l'environnement. (1)

Ne plus augmenter les standards, exploiter la moindre surface disponible, appliquer le principe de causalité. (2)

Le groupe de travail ALIC examine les besoins en locaux annoncés et veille à ce que la planification d'occupation se fasse avec discernement.

Les standards arrêtés par le Conseil-exécutif en matière de bureaux sont mis en œuvre. Les principes obligatoires applicables à d'autres affectations ne sont pas encore définis. Ils seront élaborés dès que l'Office des bâtiments disposera d'effectifs suffisants. En tout état de cause, la gestion des espaces doit donner la priorité à l'utilisation intensive des bâtiments appartenant au canton.

Economies obligent, plusieurs projets de construction ont dû être ajournés en fonction des priorités. (1)

L'examen minutieux des besoins par le groupe ALIC et la meilleure affectation des bâtiments existants ont amené l'Office des bâtiments à gérer les espaces en utilisant les immeubles existants de manière plus rationnelle. En 1997, il n'a pas été nécessaire de différer des investissements en bâtiments neufs ou en transformations d'immeubles pour des raisons d'économies mais parce qu'en fait, il a été possible de couvrir les besoins en utilisant de manière poussée les constructions existantes (densification).

L'Office des bâtiments a fait des propositions à l'Administration des domaines en vue de répartir les immeubles entre le patrimoine administratif et le patrimoine financier. Une stratégie de désinvestissement a été discutée avec la Direction des finances. Elle concerne les bâtiments qui ne sont plus indispensables au canton à court ou à moyen terme.

5.4 Energie

Favoriser les énergies de remplacement (énergie solaire, énergie éolienne, géothermie, chaleur des eaux souterraines). (2)

Economiser encore plus d'électricité en recourant à la collaboration des entreprises d'électricité. (2)

Favoriser l'utilisation de la chaleur produite par les grandes pompes à chaleur centralisées fonctionnant avec la source abondante que sont les eaux souterraines. Adapter les programmes. (1)

Accorder plus d'importance au bois, source d'énergie indigène. Rendre les subventions aux installations collectives de chauffage alimentées au bois plus attractives. (2)

Encourager activement les réseaux de chauffage pour, plus tard, constituer de grandes installations collectives. (2)

Recenser les rejets thermiques des installations et des entreprises et les acheminer aux réseaux de distribution de chaleur existants ou à mettre en place. (2)

Renforcer les structures de mise en œuvre dans les communes et les régions et leur fournir le soutien de centres de consultation. (2)

Cette mesure a été intégrée au groupe de produits 70 et se poursuit. La mauvaise situation économique fait obstacle aux désirs des utilisateurs potentiels d'investir. Le programme fédéral d'investissements énergétiques a donné quelques impulsions, mais manque malheureusement de continuité.

Les rencontres et les échanges d'expériences qui ont eu lieu en 1997 sur ce thème ont été couronnés de succès. L'ouverture prévue du marché de l'électricité ne facilite pas les choses.

La première exposition de pompes à chaleur, organisée à Berne, a eu un impact au niveau national et a déclenché, à Zurich, une autre exposition qui a remporté un franc succès.

Cette tâche a été intégrée au groupe de produits 70 et se poursuit. Un réseau d'une certaine envergure est prévu à Reconvilier. L'incertitude règne pour ce qui est de la région «Bödeli» près d'Interlaken (AVARI). L'engagement de l'OEHE s'est révélé payant.

Le programme d'investissement de la Confédération a relancé l'enthousiasme des investisseurs privés et publics.

Un inventaire cantonal des rejets thermiques ne constitue pas un outil utilisable. Une carte des ressources énergétique sera dressée et publiée en 1998.

Les contacts ont été intensifiés avec les communes et les conseillers.

Répartir rigoureusement le parc immobilier entre le patrimoine administratif et le patrimoine financier. Céder les bâtiments devenus inutiles à l'accomplissement des tâches publiques en droit de superficie ou les vendre (ch. 7.5) (2)

9.5 Programme législatif (aperçu)

Etat au 31 décembre 1997

Titre de l'acte législatif	Etat d'avancement des travaux	Délai probable de la délibération parlementaire
9.5.1 Projets prévus par le programme gouvernemental de législation		
– Adhésion à l'accord sur les marchés publics (nouveau)	6	
– Loi sur la construction et l'entretien des routes (révision totale)	1	encore indéterminée
– Loi sur les transports publics (révision partielle)	4	1998
– Loi sur les constructions (révision partielle)	1	encore indéterminée
9.5.2 Projets élaborés en vertu de motions et de postulats		
– Néant		
9.5.3 Législation d'application du droit fédéral		
– Néant		
0 = les travaux n'ont pas encore débuté	5 = adopté par le Grand Conseil	
1 = en cours d'élaboration	6 = le délai référendaire n'est pas encore échu	
2 = en procédure de consultation	7 = en attente de la votation populaire	
3 = adopté par le Conseil-exécutif	8 = renvoyé	
4 = préavisé par la commission		

9.6 Projets informatiques (aperçu)

Service	Projet/Application	Investissement (en milliers de francs)	Total des coûts de production en pleine exploitation (en milliers de francs)	Coûts de production durant l'exercice (en milliers de francs)	Durée de réalisation
4990 100.201/202/...	INFOREIT (TTE sans les applications ci-après)	537,2	1	1736	en cours d'exploitation
4990 100.205	BEGIS (Bases)	29,5	85	16	1995/1998
4990.100.232	GEODAT	–	2	8	en cours d'exploitation
4990 100.233	GRUDA	–	1300	1373	en cours d'exploitation
4990 100.252	WAWIS	199,4	70	12	1995/1998
4990 100.262	BERNA-STRADA	–	100	–	1997/1999
Total		766,1	1555	3145	

¹ Les coûts de la pleine exploitation ne peuvent pas être définis, car INFOREIT, destiné à l'infrastructure de base et à la bureautique de la TTE, n'est pas un projet en soi.

² Les coûts de production sont intégrés dans INFOREIT.

9.7 Autres projets importants

Néant.

dans le cadre de NOG 2000 ; il a tenu, en février 1997, une conférence de presse sur le thème «Verzichte und Optimierungen kontra Perfektionismus beim Bau und Unterhalt von Kantonsstrassen» (perfectionnisme ou économies/suppression et optimisation de tâches publiques).

9.8 Interventions parlementaires (motions et postulats)

9.8.1 Classement de motions et de postulats

9.8.1.1 Classement de motions et de postulats réalisés

Motion 261/93 Schwarz du 1^{er} décembre 1993: Ligne CFF Lyss–Soleure: horaire 1994 à 1995 (adoptée le 14.3.1994). Le Conseil-exécutif a introduit un recours contre la décision de l'Office fédéral des transports de remplacer la ligne de chemin de fer allant de Büren a/A à Soleure par une ligne d'autobus. Ce recours a été repoussé par le Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie. La ligne d'autobus Büren a/A–Soleure a donc été introduite lors du changement d'horaire de 1994. Par son arrêté sur l'offre relatif à la période d'horaire 1997 à 2001, le Grand Conseil a donc réalisé le changement de mode d'exploitation. Compte tenu de l'arrêté sur l'offre, le système de bus a cependant été nettement amélioré puisque la ligne Büren–Granges a été déviée pour desservir Rütli–Arch, ce qui a permis de rétablir le lien avec la ligne du pied du Jura et une qualité de desserte satisfaisante.

Motion 056/95 Benoit du 13 mars 1995: Financement de la N16 et du contournement de la ville de Bienne par la N5 (adoptée le 5.9.1995). Conformément à la demande de l'auteur de la motion, le gouvernement a pu obtenir de la Confédération qu'elle augmente sa contribution financière aux routes nationales: contrairement au 5^e programme fédéral de construction à long terme (montant prévu: 1 million de francs), le canton a pu débloquer en 1997, pour le tronçon Court–Tavannes de la N16, 2,2 millions de francs au titre de frais d'élaboration du projet. Il en va de même du contournement de Moutier (10 millions au lieu de 5,7 millions) et de celui de Bienne par la N5 (6,8 millions fr. au lieu de 2,4).

Motion 105/95 Bhend du 24 avril 1995: Assainissement des finances cantonales (chiffre 1 – standards réduits pour les bâtiments et les ponts et chaussées – adopté sous forme de postulat le 13.11.1995). L'abaissement des standards, qu'il s'agisse de l'Office des bâtiments ou de celui des ponts et chaussées, est un thème récurrent, le but étant de garantir l'entretien nécessaire des bâtiments existants avec des moyens budgétaires en baisse. L'Office des ponts et chaussées se livre aussi à ces examens

Motion 115/95 Hutzli du 2 mai 1995: N5 Bienne-Est–Soleure. Le programme de construction des routes, qui prévoit la mise en service en 2001, doit être respecté (adoptée le 6.11.1995 sous forme de postulat). Les travaux se poursuivent conformément au projet. En 2001, il sera vraisemblablement possible de mettre en service également, à titre provisoire et sur deux voies seulement, la N5 sur le tronçon soleurois (région de Granges et tunnel du Witi).

Motion 141/95 Baumann du 16 juin 1995: Bâtiments publics; favoriser la transparence, la concurrence et l'emploi rationnel des fonds publics (adoptée le 6.9.1995). Le chiffre 1 est réalisé par la révision de l'ordonnance sur les soumissions du 25 octobre 1995: l'article 4, 3^e alinéa exige que les contrats de service dépassant un montant de 200 000 francs soient attribués dans le cadre d'une mise au concours publique (mise au concours par publication dans la Feuille officielle cantonale). Quant au chiffre 2, la formulation précoce des objectifs du projet et du plafond des coûts, le choix prudent d'équipes de prestations de services performantes dans la procédure de soumission ordinaire et la fixation ciblée de l'étendue de la prestation lors des négociations contractuelles garantissent que des solutions avantageuses en matière de construction et néanmoins irréprochables du point de vue de la qualité sont aussi dans l'intérêt des architectes, des ingénieurs et des personnes chargées de la planification.

Motion 143/95 Möri du 19 juin 1995: Amélioration de la liaison T6 Bienne–Lyss (adoptée le 15.1.1996 sous forme de postulat). L'installation de dispositifs de séparation dans la bande centrale et la réalisation d'un giratoire à la place Petinesca à Studen ont nettement amélioré la configuration des deux entrées, y compris sur le plan de la sécurité. En outre, l'avant-projet prévoyant la jonction complète de Studen a été achevé en 1997.

Motion 152/95 Marthaler du 19 juin 1995: Révision de l'ordonnance sur les soumissions (adoptée le 6.9.1995 sous forme de postulat pour les chiffres 1 à 4, sous forme de motion pour le chiffre 5). Chiffre 1: la révision de l'ordonnance du 25 octobre 1995 sur les soumissions est limitée aux adaptations rendues nécessaires par le GATT. Chiffre 2: les communes ne sont pas concernées. Chiffre 3: les critères d'adjudication mentionnés à l'article 6a, lettre b sont purement exemplatifs, ils seront définis de cas en cas par le service concerné. Une énumération exhaustive des critères dans l'ordonnance aurait restreint inutilement la sou-

plesse de son application. Chiffre 4: l'article 14, 1^{er} alinéa définit l'offre la plus avantageuse sur le plan économique comme étant celle qui satisfait le mieux aux critères de l'article 6a. L'évaluation des critères dans leur ensemble est donc déterminante et non seulement le prix le meilleur marché. Chiffre 5: en accord avec les partenaires sociaux, l'administration a revu, dans un sens plus sévère, le formulaire de déclaration que les entreprises doivent remplir, précisant, entre autres, que celles faisant des déclarations frauduleuses seraient exclues du concours. Une réglementation a été mise sur pied dans le but de préciser la marche à suivre en cas de soupçon de violation du droit social ou environnemental.

Motion 172/95 Streit du 29 juin 1995: Communes bernoises incommodées par le trafic venant du canton de Fribourg (adoptée le 6.11.1996). Les négociations menées avec le gouvernement fribourgeois dans le sens souhaité par l'auteur de la motion ont montré qu'il y a lieu de résoudre cette question par des travaux autoroutiers surtout, étant bien entendu que, dans un avenir prévisible, la Confédération s'abstiendra d'allouer des crédits.

Motion 094/96 Houriet du 18 mars 1996: Halte au monopole (adoptée le 28.1.1997). Il est fait droit aux vœux de l'auteur de la motion. Les règlements-types du canton sont rédigés dans ce sens. L'ouverture du marché de l'électricité règlera d'elle-même la question ces prochaines années.

Motion 097/96 Walliser du 18 mars 1996: Bus à gaz (adoptée le 5.9.1996 sous forme de postulat). Les transports publics de Bienne ont examiné la possibilité de mise en circulation de bus mus par un moteur à gaz. Le bilan avantages/inconvénients s'est avéré négatif. Les installations fixes de ravitaillement, l'équipement coûteux des véhicules et le coût d'exploitation plus élevé se sont traduits par un rapport coût/utilité défavorable. Il faut ajouter au dossier le fait que, la recherche aidant, on mettra au point des moteurs diesel dont le bilan écologique est nettement plus favorable que par le passé.

Motion 158/96 Schmid du 9 mai 1996: Route Spiez-Kandersteg (adoptée le 28.1.1996 ; point 2 adopté sous forme de postulat). Des contacts ont été pris avec les autorités fédérales en vue de la reprise du tronçon dans le réseau des routes nationales. La demande s'est toutefois soldée par un échec et les raisons financières n'y sont pas étrangères. Le postulat visant à décongestionner la vallée de la Kander est réalisé et ce, grâce à la mise en œuvre du groupe de travail mentionné dans la motion 134/96 (voir 9.8.2.1).

Motion 169/96 Voiblet du 17 juin 1996: Réalisation complète de la liaison cyclable entre le Pierre-Pertuis à Tavannes et la Route de Chaluet à Court (adoptée le 28.1.1997). Compte tenu des éclaircissements obtenus en 1997, l'intérêt de la réalisation est exclusivement d'ordre communal. Seuls ressortissent encore à la sphère cantonale les mesures portant sur la route cantonale entre Loveresse et Pontenet. Elles devront être prises quand, sur le tronçon incriminé, il y aura lieu d'entreprendre d'autres travaux.

Motion 003/97 Haller du 10 janvier 1997: Avenir de la navigation publique sur les lacs de Thoune, Brienz et Bienne (adoptée le 19.3.1997). Le rapport demandé par la motion a été porté à la connaissance du Grand Conseil dans le cadre de l'abrogation de la loi sur les vapeurs à aube. Pour donner suite à ce rapport, le Conseil-exécutif a édicté des dispositions d'exécution de l'article 9 de la loi sur les transports publics sous forme de directives. Les sociétés de navigation ont, sur cette base, introduit des demandes de subventions d'investissement. Compte tenu de ses compétences financières, le Conseil-exécutif a libéré, le 3 décembre 1997, un crédit d'engagement en faveur de la compagnie de navigation BLS; un projet de crédit visant à assainir la situation

financière de la Société de navigation sur le lac de Bienne (SNLB) sera soumis au Grand Conseil à la session de mars 1998.

Motion 005/97 Pauli du 17 janvier 1997: A16 Fixons nous aussi nos priorités ! (seul le point 2 a été adopté le 18.6.1997). Les travaux de préparation et d'élaboration du projet relatifs au tronçon Tavannes-Court ont pu commencer, sur une grande échelle, en 1997, conformément à ce que demandait l'auteur de la motion.

9.8.1.2 *Classement extraordinaire*

Aucun

9.8.2 **Réalisation de motions et de postulats**

9.8.2.1 *Motions et postulats dont le délai de réalisation de deux ans n'est pas encore échu*

Motion 218/95 Daetwyler du 3 novembre 1995: Régionalisation et démantèlement de l'infrastructure (adoptée le 5.9.1996 sous forme de postulat). Les CFF ont fait connaître les changements d'infrastructure envisagés. Le canton est associé à chaque mesure dans la procédure de corapport.

Motion 048/96 Widmer du 22 janvier 1996: Fermeture et démontage de la voie CFF Wanzwil-Inkwil (adoptée le 27.6.1996). La procédure d'approbation des plans de la nouvelle voie entre Mattstetten et Rothrist concernant les tronçons 2 et 3 n'est pas achevée.

Motion 073/96 Neuenschwander du 11 mars 1996: 3^e rapport cantonal sur l'énergie (adoptée le 4.9.1996 sous forme de postulat). Il convient de prendre une décision sur la suite de la procédure compte tenu du rapport final du groupe de travail «Politique du courant électrique» et de la modification des conditions-cadres.

Motion 123/96 Ermatinger du 29 avril 1996: Liaisons transjurassiennes (adoptée le 28.1.1997, chiffre 1: adoption et classement, chiffre 2: adoption sous forme de postulat). Une solution redimensionnée sera examinée dans le sens souhaité par le député.

Motion 134/96 Kempf du 29 avril 1996: Décongestionner la vallée de la Kander (adoptée le 11.11.1996 sous forme de postulat). Pour répondre à la demande, un groupe de projet a été mis sur pied; il a entrepris des études approfondies. Les premiers résultats devraient être disponibles d'ici à la fin de 1998.

Motion 135/96 Graf du 24 septembre 1996: Taille optimale des entreprises de transports bernoises (adoptée le 11.11.1996 sous forme de postulat). L'année 1997 a vu la reprise par le Chemin de fer Berne-Lötschberg-Simplon des compagnies ferroviaires BN, GBS, SEZ ainsi que la fusion des entreprises EBT, VHB et SMB en une nouvelle société, les Transports régionaux du Mittelland SA. La fusion du groupe OSST (RVO, SNB, OAK, BTI, LTB) est en préparation. Des entreprises de transport par autobus ont aussi fusionné (STI avec SAT par exemple). D'autres regroupements sont prévisibles.

Motion 145/96 Wyss du 6 mai 1996: Des standards pour la construction des routes (adoptée le 28.1.1997). Le groupe de travail mis en place par l'Office des ponts et chaussées a poursuivi ses travaux en 1997 et a présenté un projet de normalisation.

Motion 168/96 Voiblet du 17 juin 1996: Exécution et financement d'une canalisation de contournement pour les eaux usées de la commune jurassienne des Genevez à l'étang de la Noz à Bellelay (adoptée le 29.1.1997 sous forme de postulat).

La commune des Genevez (JU) a décidé d'examiner la faisabilité d'une conduite de contournement pour sa STEP. Avant de décider, elle veut comparer, dans le détail, les coûts ainsi que les avantages et inconvénients d'une solution de ce genre avec ceux d'un raccordement à Bellelay, c'est-à-dire au Petit Val. L'office cantonal compétent (OPED) a actuellement épuisé ses possibilités d'intervention et attend la décision de la commune des Genevez bénéficiant de l'assistance du canton du Jura.

Motion 182/96 Kaufmann du 17 juin 1996: Rapport concernant la future politique énergétique des FMB (points 1, 2, 3 adoptés le 4.9.1996 sous forme de postulat). La motion vise les résultats du groupe de travail «Ersatz von Mühleberg?» institué pour étudier le rapport «Solutions de rechange à la centrale atomique de Mühleberg», groupe dont le travail ne s'achèvera qu'en 1998.

Motion 192/96 Bhend du 24 juin 1996: Participation des communes à la construction des routes cantonales (adopté le 29.1.1997 sous forme de postulat). Il y a lieu de prendre en compte les demandes dans le cadre d'une révision de la législation sur la construction et l'entretien des routes.

Motion 219/96 Studer du 2 septembre 1996: Passage pour le gibier au croisement de la N1, de la route cantonale et du tronçon de Rail 2000 (adoptée le 11.11.1996). Une intervention a eu lieu auprès des CFF, responsables au premier chef, dans le sens souhaité par l'auteur de la motion. Les éclaircissements demandés sont encore en cours de discussion.

Motion 242/96 Ermatinger du 10 septembre 1996: RER Bienne-Jura bernois (adoptée le 28.1.1997 sous forme de postulat). Les études réalisées en vue d'améliorer l'horaire à partir de 1999 sont achevées et les négociations en ce sens avec les CFF ont commencé. ESPACE MITTELLAND mènera les négociations sur Rail 2000 (pour les périodes d'horaire à partir de 2001 et de 2005). Les études nécessaires ont été commandées en 1997 et doivent s'achever en 1998.

Motion 243/96 Lüthi du 20 septembre 1996: Double imposition des fonds pour l'alimentation en eau, des eaux usées et pour la gestion des déchets (financements spéciaux) (adoptée le 28.1.1997). L'intervention auprès du Conseil fédéral demandée dans la motion a eu lieu en 1997; son résultat a été négatif. D'autres solutions font actuellement l'objet d'examen; elles doivent permettre d'éviter la double imposition.

Motion 279/96 Ermatinger du 2 décembre 1996: Déblocage de crédits (adoptée le 18.6.1997 sous forme de postulat). Grâce à une intervention auprès de l'Office fédéral des routes, des résultats ont pu être obtenus en 1997, dans le sens de la réponse du Conseil-exécutif. Ces efforts seront, en principe, poursuivis.

Motion 080/97 Stalder du 28 avril 1997: Attribuer les communes de la région d'aménagement de Cerlier et Seeland-Est à une autre zone d'apport des déchets (adoptée le 27.11.1997 sous forme de postulat). La suite de la procédure découle du plan directeur de gestion des déchets de mars 1997: la société MÜVE AG proposera, d'ici au 30 septembre 1998, une solution à long terme pour l'élimination des déchets urbains de l'ensemble de la région, proposition qui comprendra des données contraignantes sur les futures taxes d'élimination. Sur la base de ces données, les communes de la MÜVE décideront, d'ici à la fin de 1998, si elles désirent rester à la MÜVE ou rejoindre la KEBAG. Si, par la suite, soit après le 1^{er} janvier 1999, plusieurs communes désiraient quitter la

MÜVE pour rallier la KEBAG, le Conseil-exécutif ne s'y opposerait pas.

Postulat 138/97 Galli du 1^{er} septembre 1997: Maintien des lignes postales dans les régions alpestres du canton de Berne (adopté le 27.11.1997). Le canton a épuisé toutes les possibilités juridiques pour pouvoir continuer à desservir, par les cars postaux, les régions alpestres. Le maintien de ces lignes, à moyen terme, est subordonné à l'augmentation des recettes. Le service des cars postaux est à la recherche de solutions; il œuvre, en ce sens, en étroite collaboration avec les cantons concernés. Celles-ci pourraient vraisemblablement être appliquées lors du changement d'horaire de 1999.

Motion 140/97 PRD/UDC (Neuenschwander/Marthalier) du 1^{er} septembre 1997: Libéralisation du marché de l'électricité et politique cantonale de l'énergie (adoptée le 27.11.1997). Les travaux du groupe de suivi «Politique du courant électrique» s'achèveront au printemps 1998.

9.8.2.2 *Motions et postulats ayant fait l'objet d'une prolongation de délai*

Motion 120/93 Matti du 3 juin 1993: Tunnel ferroviaire de contournement de Gléresse (adoptée le 8.6.1994 sous forme de postulat). Le doublement de la voie dans la région de Gléresse n'est plus prévu au programme de construction de Rail 2000, 1^{re} étape. La reprise est peu probable puisque la Confédération, dans le cadre de son programme d'économies, diminue, en plus, les investissements des CFF. S'agissant de la 2^e étape, elle n'est toutefois pas encore tout à fait exclue.

Motion 183/94 Hofer du 7 novembre 1994: Création d'une liaison sûre pour les cyclistes entre Bienne et Péry-Reuchenette (Taubenloch) (chiffre 1 adopté le 3.5.1995 sous forme de postulat). L'Office fédéral des routes a été approché en 1997 en vue de réaliser le projet à partir de 2002. En attendant sa concrétisation, des mesures adéquates sont prévues pour améliorer la circulation des cyclistes.

Postulat 231/94 Zbären du 6 décembre 1994: Correspondances des transports publics dans l'Oberland bernois (adopté le 20.6.1995). La conférence régionale des transports Oberland-Ouest a été chargée de procéder aux éclaircissements nécessaires. Les études relatives à l'horaire 1999/2000 sont réalisées en étroite collaboration avec les entreprises de transport et l'Office des transports publics.

Motion 038/95 Schmid du 24 février 1995: Ferroutage au Lötschberg (adoptée le 2.5.1995: le point 1 sous forme de motion, le point 2 sous forme de postulat). Le débat du parlement fédéral sur le financement de l'infrastructure nécessaire aux transports publics (FTP) et donc sur l'aménagement et l'échelonnement des NLFA n'est pas encore achevé. La renonciation provisoire aux installations de ferroutage d'Heustrich se dessine. Un groupe de travail a été institué en rapport avec la motion Kempf (M 134/96, voir 9.8.2.1 ci-dessus); il a pour mission de proposer des mesures en vue de libérer la vallée de la Kander du trafic de transit. Les résultats sont attendus en 1998.

Motion 111/95 Daetwyler du 2 mai 1995: Rail 2000 – étude de variantes alternatives (adoptée le 5.9.1995). ESPACE MITTELLAND a commandé les études nécessaires à la mise en œuvre de l'horaire de 2001.

Postulat 147/95 Liniger du 19 juin 1995: Horaire des lignes du RER (adopté le 6.9.1995). Une multitude de mesures isolées a permis d'améliorer notablement la ponctualité de la S2. Selon les statistiques établies par les CFF, la S2 fonctionne aujourd'hui plus ponctuellement que la moyenne des trains régionaux des CFF. Il n'a pas été possible de procéder à des modifications plus profondes pour le changement d'horaire de 1997. La S2 connaîtra une nouvelle structure d'horaire dès 1999, année au cours de laquelle le croisement des trains directs sera déplacé de Langnau à Konolfingen. Les études d'horaire en question sont en cours d'élaboration et seront achevées vers le milieu de l'année 1998. La demande contenue dans le postulat sera prise en compte, dans la mesure du possible, à chaque adaptation de l'horaire.

24 mars 1997 relative à Rail 2000, tronçon Koppigen–Murgenthal. Les mesures de protection des eaux seront réalisées à l'occasion du déplacement partiel et du nouveau tracé de la route cantonale T1 Berne–Zurich.

Postulat 232/91 Strahm du 25 juin 1991: Etude économique et énergétique du projet de concession Grimsel-Ouest (adopté le 14.11.1991). Dans le cas où les KWO (forces motrices d'Oberhasli) poursuivent le projet, il y a lieu de prendre en compte les demandes contenues dans le postulat dans le cadre de la procédure d'octroi de concession.

9.8.2.3 *Motions et postulats dont le délai est échu*

Berne, le 6 mars 1998

Motion 101/91 Jost: Zone de protection des eaux d'Unterhard près de Langenthal (adoptée le 14.11.1991 sous forme de postulat). Du point de vue de la protection des eaux, les mesures nécessaires ont été ordonnées dans la décision du DFTCE du

La directrice des travaux publics, des transports et de l'énergie:
Schaer

Approuvé par le Conseil-exécutif le 15 avril 1998

